

## Compte rendu de l'assemblée générale du CFEB le 29 janvier 2005

**Présents :** J.-P. Arrignon, M. Balard, B. Caseau, J.-C. Cheynet, M.-H. Congourdeau, A. Custot-Peters, M. Debié, V. Déroche, J. Durand, Ch. Förstel, Th. Ganchou, J.-P. Grémois, C. Jolivet-Lévy, M. Kaplan, C. Lepage, B. Mondrain, A. Nicolaïdès, P. Odorico, A. Papaconstantinou, B. Pitarakis, G. Sidéris, D. Simic-Lazar, I. Sorlin (23 présents).

**Excusés :** H. Ahrweiler, F. Alpi, H. Antoniadis-Bibicou, E. Antonopoulos, M.-F. Auzépy, M. Balivet, B. Bavant, J. Beaucamp, A. Binggeli, J. Bompaire, M. Cacouros, V. Conticello, G. Dagron, N. Duval, Ch. Giros, D. Feissel, B. Flusin, J.-L. Fournet, J. Irigoïn, S. Lazaris, J.-P. Mahé, E. Malamut, P. Maraval, M. Martiniani-Reber, S. Métivier, C. Morrisson, N. Ozoline, E. Patlagean, I. Rapti, J.-P. Sodini, J.-M. Spieser, N. Thierry, T. Velmans, W. Wolska-Conus, C. Zuckerman (25 pouvoirs valides remis, 10 excusés sans pouvoir remis).

**Absents :** Ch. Astruc, P. Chevalier, G. Dédéyan, A. Ducellier, S. Dufrenne, A. Failler, M. Featherstone, V. François, J. Gascou, P. Géhin, G. Grivaud, C. Jouanno, M. Kazanski, V. Kravari, J. Lefort, J.-M. Martin, B. Martin-Hisard, S. Matter, A. Monégier du Sorbier, P. Nasturel, J.-M. Olivier, C. Otten-Froux, J. Paramelle, A. Pralong, G. Saint-Guillain, J.-M. Saulnier, B. Schouler (27 absents).

Constatant qu'avec 48 présents et représentés sur 85 membres le quorum est atteint, le président déclare la séance ouverte à 10 h 18.

### 1. Rapport moral

L'essentiel de l'activité a consisté à continuer la préparation du Congrès de 2006, et le président rappelle qu'il faut consulter régulièrement le site de nos collègues britanniques (<http://www.byzantium.ac.uk>) : ces derniers enverront une circulaire courant avril. Les dates-limites de dépôt sont : 1) 15/8 pour les textes de séance plénière, 2) 15/9 pour tous les résumés, sauf 15/4/06 pour les résumés de toute communication libre.

B. Mondrain demande que l'on fasse préciser le montant des frais d'inscription et les modalités d'hébergement. Le président répond que ce n'est pas encore fixé. M. Balard demande que l'on récapitule les thèmes, sessions etc où les membres du CFEB ont des responsabilités. P. Odorico suggère que le CFEB regroupe les demandes de transport et d'hébergement pour obtenir des baisses de prix. J.-C. Cheynet propose de dresser une liste des étudiants et doctorants qui pourraient avoir besoin de subsides pour le congrès, et signale qu'il pourra pendant le printemps clore les comptes de l'association du congrès de 2001, avec un bénéfice de env. 15000 euros qui sera reversé au CFEB (il suggère néanmoins que tout ce revenu exceptionnel ne soit pas dépensé pour le congrès). B. Mondrain suggère aussi de préparer un dossier de demandes de subvention auprès du Ministère des Affaires étrangères. L'assemblée conclut qu'il est inutile d'instaurer une augmentation provisoire de la cotisation en vue du congrès, mais qu'il convient d'encourager les étudiants à proposer des communications, pour accroître la présence française, et que l'on dressera une liste des candidats pour mettre au point des subventions éventuellement dégressives. Chaque membre est prié de diffuser largement l'information auprès des étudiants.

Le président présente ensuite le projet de nouveaux statuts de l'AIEB élaboré par P. Schreiner, C. Morrisson et le bureau du CFEB, avec l'aide de Paul Le Cannu, professeur de droit privé à Paris-I, spécialiste du droit des associations, qui sera présenté pour approbation au congrès de 2006. En effet, les anciens statuts étaient juridiquement très flous et surtout ne permettaient pas de savoir où l'AIEB était domiciliée et de quel droit elle relevait, au point que la banque de Vienne où se trouvait le compte menace de le cloturer. La France a été retenue comme domiciliation (à Paris parce que le nombre d'institutions parisiennes où les byzantinologues sont présents permet de garantir la pérennité) en raison des avantages du statut français des associations (loi de 1901). Concrètement, selon ce projet, la "réunion intercongrès" des anciens statuts devient une assemblée générale normale, le bureau voit ses pouvoirs légèrement renforcés, des institutions et des personnes physiques sont admises comme membres à côté des comités nationaux, mais seulement avec voix consultative. Une traduction anglaise officielle (qui n'aura pas pour autant force de loi) est en préparation. Les membres français, comme ceux de tous les comités nationaux auxquels le texte sera diffusé, sont priés de faire connaître leurs remarques.

## **2. Rapport financier**

Les finances de l'association sont saines et continuent à dégager un excédent annuel de mille cinq cents euros provisionné en vue des frais de participation au Congrès de 2006 ; l'exercice 2004 a été un peu chargé par la mise sur pied du site Web du CFEB par F. Tessier pour ca. 800 euros, l'édition bisannuelle du bulletin en tirage papier limité étant reportée à 2005 (la consultation normale se fait sur le site web). Les frais exorbitants de tenue de compte que nous a imposés le Crédit Lyonnais (160 euros/an) nous ont amenés à transférer les comptes du CFEB à la Poste. Au total, le CFEB dispose d'env. 7500 euros actuellement, et en aura env. 9000 fin 2005, avant le versement des cotisations 2006, ce qui devrait permettre d'aborder le congrès dans de bonnes conditions. Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 30 euros.

M. Balard demande que l'on explicite l'usage à faire de cette trésorerie en 2006, et propose des bourses pour les doctorants sans allocation de recherche qui présentent une communication ; M. Kaplan propose d'élargir la définition, attendu que cette catégorie risque d'être très restreinte et que les revenus des allocataires et ATER sont très faibles ; P. Odorico préconise la recherche de subventions publiques et privées. Les rapports sont approuvés à l'unanimité, et quitus est donné au trésorier. Le trésorier demande à être déchargé de ses fonctions, et le bureau présente comme remplaçant G. Sidéris, qui est élu à l'unanimité.

## **3. Le bureau propose au CFEB l'admission de nouveaux membres**

Nathalie Delierneux, auteur d'une thèse sur la sainteté féminine à Byzance (Paris I-ULB); Samuel Provost, ancien membre de l'EFA, auteur d'une thèse et de publications sur la Macédoine protobyzantine et mésobyzantine, dans la suite des travaux de P. Lemerle; Michel Stavrou, professeur d'histoire de la théologie à l'Institut St Serge, auteur d'une thèse sur Nicéphore Blemmydès ; Mikaël Nchanian, auteur d'une thèse de prosopographie de l'aristocratie byzantine dans les "siècles obscurs" ; Sylvain Destephen, auteur d'une thèse sur les clercs du diocèse d'Asie. Ces 5 candidatures sont approuvées à l'unanimité.

## **4. A. Nikolaïdès demande que l'on propose Chypre pour le congrès byzantin de 2011**

M. Kaplan répond que pour l'instant la seule candidature déclarée est celle de la Bulgarie, qui a de fortes chances d'être retenue (les collègues chypriotes ne semblent pas désireux d'assumer cette charge pour le moment) ; la décision sera prise en août 2006 à Londres.

P. Odorico annonce quatre colloques en 2005-2006, en avril à Pise (les *specula principum*), en mai à Gênes (l'homoérotisme à Byzance), en septembre à Venise (Archives post-byzantines), et en février 2006 à Paris sur la littérature byzantine.

En l'absence d'autres interventions, la séance est levée à 11h25.

**NB :** le Bureau rappelle que la cotisation ouvre droit à déduction fiscale, grâce aux reçus joints. Les membres sont priés de communiquer leurs e-mails au bureau pour permettre une diffusion rapide de l'information.